

Dossier de demande de dérogation “espèces protégées”
**Démolition de la tour R+17 à Orléans-la Source abritant des nids
d’hirondelles de fenêtre**

Pierres et Lumières

Mars 2022

Document annexe à la demande de dérogation pour la destruction, l’altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d’aires de repos d’animaux d’espèces animales protégées, selon le titre 1 du livre IV du code de l’environnement, Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d’instruction des dérogations définies au 4° de l’article L. 411-2 du code de l’environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées (*Cerfa n° 13 614*01*)

Introduction

L’article L. 411-2 du code de l’environnement prévoit que l’on puisse déroger aux dispositions prises pour la protection des espèces de la faune et de la flore sauvages « **à condition qu’il n’existe pas d’autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées** dans leur aire de répartition naturelle et ce, notamment, « **dans l’intérêt de la santé et de la sécurité publiques** ou pour d’autres raisons impératives d’intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique ». ».

Contexte réglementaire

- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Article L411-1 modifié le 12 juillet 2010 du code de l’environnement fixant les interdictions pour la conservation de sites d’intérêt géologique, d’habitats naturels, d’espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats ;
- Article L411-2 du code de l’environnement modifié par loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 124, déterminant les conditions dans lesquels sont fixées notamment les délivrances de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l’article L. 411-1 ;
- Arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d’instruction des dérogations définies au 4° de l’article L. 411-2 du code de l’environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
- Articles L.214-3 et Articles R. 214-87 à R. 214-137 du code rural et de la pêche maritime ;
- Note de Service DGAL/SDSPA/N2013-8095 du 06 juin 2013.

Motivation de la demande

La SA HLM Pierres & Lumières envisage le désamiantage et la déconstruction de la tour T 17 et d'un parking accolé, situés 1-3 place Choiseul, à Orléans (voir photo aérienne ci-dessous), dans le quartier de la Source. Cette déconstruction est motivée par le fait que la tour ne répond plus aux besoins actuels (beaucoup de vacances) et fait donc partie d'un projet global ANRU. La tour est vide depuis juin 2021.

La T 17 abrite une colonie d'Hirondelle de fenêtre, *Delichon urbicum*, évaluée à 70-80 nids occupés en 2021. L'Hirondelle de fenêtre est une espèce protégée à l'échelle nationale et européenne et il convient donc de prendre en compte cette colonie dans le phasage des travaux et de tout mettre en œuvre pour limiter l'impact de la destruction de la tour sur l'espèce en garantissant aux oiseaux de nouvelles zones propices à leur installation.

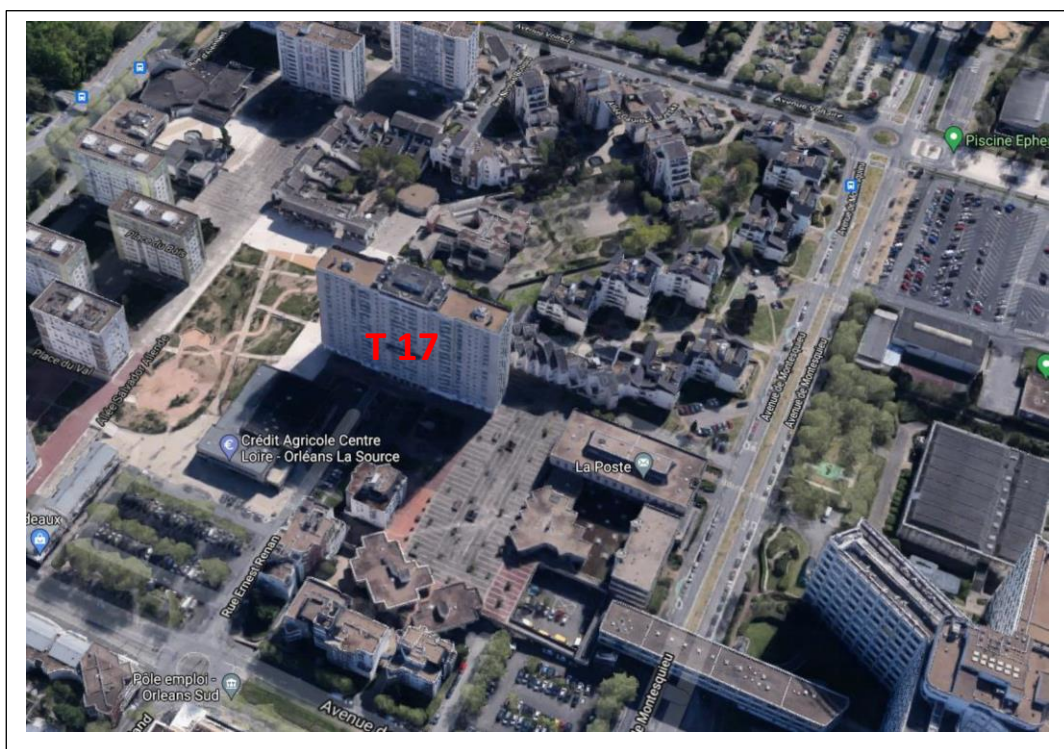


Figure 1 : vue aérienne de la T 17, à Orléans-la Source

Identité du demandeur

Le maître d'ouvrage est la société Pierres et Lumières, sise 112 avenue Aristide Briand à 92160 Antony, représentée par M. Éric LEDOUX, Directeur général.

Pour le désamiantage et la déconstruction du bâtiment, elle est assistée par son maître d'œuvre, Ginger Deleo, 49, avenue Franklin Roosevelt à 77 211 Avon Cedex.

Projet

Le site à déconstruire est composé de la tour (T 17) et des parkings souterrains associés. La tour occupe une surface au sol d'environ 1200 m², est composée de R+17 étages (env. 60 mètres de haut) constituant un ensemble de 273 logements. La parcelle comprend également des surfaces de voiries et une dalle béton (avec accès).

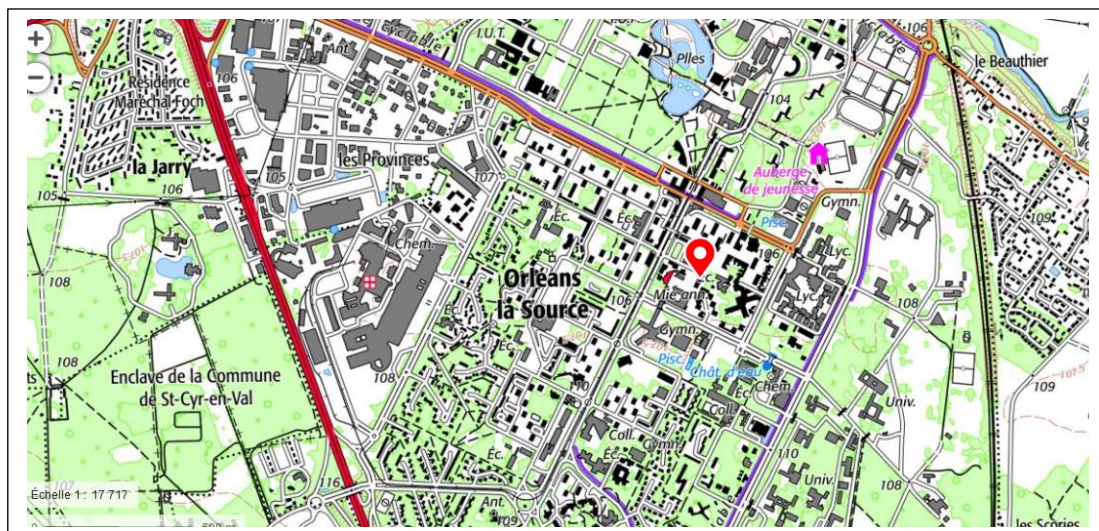


Figure 2 a et b :

- a. Localisation de la tour T 17 à Orléans la Source.
- B. Aperçu de la tour et des environs immédiats.

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases, dont le détail figure ci-après pour ceux qui auront un impact sur la colonie d'hirondelles (la démolition du parking, l'évacuation des gravats et le nivellement ne sont donc pas pris en compte) :

| | |
|---|--------------------|
| Préparation du chantier de désamiantage | nov-déc 2022 |
| Désamiantage | déc 2022-juin 2023 |
| Préparation du chantier d'affaiblissement du bâtiment | mai 2023 |
| Affaiblissement du bâtiment | mai-août 2023 |
| Protection des bâtiments périphériques avant tir | août-sept 2023 |
| Effondrement final de la tour | octobre 2023 |

La colonie d'hirondelles de fenêtre sera donc impactée par :

- ✓ les travaux de désamiantage à l'intérieur du bâtiment (nuisances sonores) ; toutefois, le désamiantage en façade sera mené en dehors de la période de nidification ;
- ✓ la disparition de la tour comme support de nidification

Espèce concernée et modalités d'intervention

Hirondelle de fenêtre, *Delichon urbicum*.

La colonie a été dénombrée en été 2021 et comptait, fin septembre, 96 nids et traces de nids (un tiers du total environ était des ébauches ou vestiges de nids). Ils sont localisés aux encoignures des fenêtres, jusqu'au dixième étage environ, sur les faces Ouest, Nord et Est.

Description

L'hirondelle de fenêtre est une espèce migratrice. Les individus européens hivernent principalement en Afrique tropicale. Les oiseaux commencent à quitter la France à la fin de l'été (septembre) et c'est à la fin mars qu'on assiste aux premiers retours. Elle met une dizaine de jours à construire son nid et les premiers œufs sont pondus fin avril début mai.

L'Hirondelle de fenêtre est protégée aux niveaux national et européen. D'après les résultats du Suivi temporel des oiseaux communs par échantillonnages ponctuels simples (STOC EPS), elle a régressé de 23,3 % entre 2001 et 2019 (Fontaine *et al.*, 2020). L'Hirondelle de fenêtre est également en déclin en Europe. Elle est considérée comme "quasi menacée" dans la Liste rouge des espèces menacées en France (IUCN *et al.*, 2016) même si, en région Centre-Val de Loire, son statut a toujours été jugé « peu préoccupant » lors de l'établissement des listes rouges (NC et CBNBP, 2014).

La demande de dérogation concerne environ 70 couples potentiels (nids). La colonie du secteur (T 17 et bâtiments proches) compte une centaine de couples.

Répartition et statut (Loiret et Orléans)

Au début des années 2010, un recensement réalisé à la demande de la municipalité d'Orléans révélait que la ville hébergeait environ 300 nids, répartis sur quatre colonies principales : le vieux centre (rue de Bourgogne, préfecture, hôtel de région et environs), le secteur de la Place de la Bascule, l'avenue des Droits de l'Homme et l'hôpital. A ces sites principaux s'ajoutent quelques autres petites colonies en différents endroits, dont celle-ci.

Modalités d'intervention

Les nids sont installés dans différentes ouvertures de fenêtres sur les façades Nord, Est et Ouest de ce bâtiment de 60 mètres de haut. Au printemps 2023 débiteront les travaux de

désamiantage, curage, affaiblissement et déconstruction de la tour, le foudroyage final étant prévu à l'automne 2023 après le départ des oiseaux en migration. En période de reproduction, toutes les interventions auront lieu à l'intérieur de la tour et ne devraient donc pas impacter les oiseaux.

Toutefois, il a donc été convenu d'installer des nids artificiels sur un bâtiment similaire dès l'hiver 2022-2023 afin d'offrir aux hirondelles des sites de substitution pour nicher dès leur retour et de leur permettre d'occuper progressivement des nouveaux sites.

Aucune autre espèce n'a été signalée comme fréquentant la tour. Aucun nid de Martinet noir n'y est installé.

Mesures alternatives étudiées

Sans objet.

Mesures prises pour éviter et réduire l'impact sur l'espèce

L'effondrement final de la tour, initialement prévu en juin, a finalement été planifié en dehors de la période de nidification, soit après le 1^{er} octobre, pour tenir compte de l'installation éventuelle d'oiseaux sur la tour, malgré les dispositifs mis en place pour empêcher leur nidification sur le bâtiment. Aucun nid actif ne sera donc détruit.

Pour sauvegarder cette population sur le site de la Source, en permettant aux couples de continuer à installer leurs nids dans le secteur, pendant les travaux et après la disparition de la tour, il est prévu :

1. d'installer durant l'hiver 2022-2023 une centaine de nids artificiels (voir photo) sur la tour T 13, située à 240 mètres de la T 17 et présentant une architecture semblable ainsi qu'une orientation comparable mais n'abritant pas de nids actuellement ;
2. De fermer, durant l'hiver, toutes les ouvertures de fenêtre afin d'empêcher toute reproduction ;
3. de démolir la tour T 17 pendant la période d'absence des oiseaux, soit entre le premier octobre 2023 et la fin février 2024.

Par ailleurs, le quartier comporte plusieurs autres bâtiments dont l'architecture permet l'installation de couples d'hirondelles. Les oiseaux devraient donc trouver, en plus des dispositifs mis en place à leur intention sur la T 13, différentes opportunités de nidification.



Figure 3 :

- a. Localisation de la T 13 (★ = autres tours abritant quelques nids)
- b. Vue d'ensemble de la façade Nord-Est.
- c. et d. Exemples de sites pressentis pour l'installation des nids artificiels.
- e. Type de nids artificiels.

Analyse des impacts brut et résiduel du projet sur l'espèce

Le printemps 2022 sera mis à profit pour actualiser les chiffres du recensement de la colonie d'hirondelles installée sur la T 17 afin de mieux calibrer le nombre de nids artificiels à installer (T 13 et préau à hirondelles). Ce nombre sera de 20 % supérieur au nombre de nids détruits pour offrir un plus grand choix de situations aux couples. L'impact résiduel de la destruction de la T 17 devrait être faible, sous réserve que les couples adoptent les sites de substitution. Un suivi régulier sera assuré afin de le vérifier (*voir ci-après*).

Moyens humains mis en œuvre

La population d'hirondelles de fenêtre de ce secteur de la Source continuera à être suivie par les ornithologues de l'association Loiret Nature Environnement.

Pour garantir un impact minimal des travaux de déconstruction sur la population d'hirondelles de fenêtre, Pierres et Lumières a missionné Loiret Nature Environnement (Marie-des-Neiges de Bellefroid, chargée d'études, qui s'appuie sur l'expertise du groupe « ornithologie » de l'association) pour l'assister dans la prise en compte de l'espèce.

Compétences

Créée en 1946, l'association Loiret Nature Environnement est agréée au titre de la protection de la nature depuis 1978. LNE est par ailleurs habilitée à participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives départementales. L'association œuvre depuis plus de 75 ans pour la préservation et la gestion à long terme des espaces naturels du Loiret et des espèces les plus fragiles. Elle est gestionnaire de la réserve naturelle nationale de Saint-Mesmin, depuis sa création en 1975.

Plusieurs dizaines de bénévoles actifs assurent quantités d'activités : suivi d'espèces patrimoniales, inventaires faune-flore, représentation dans les commissions préfectorales... L'existence de plusieurs groupes thématiques (ornithologie, mammalogie, botanique, herpétologie, géologie...) confère à l'association une excellente connaissance de la flore et de la faune sauvages du département.

Loiret Nature Environnement compte plus de 630 membres actifs et 14 salariés, représentés par 13 administrateurs. Le rayon d'action de l'association est le département du Loiret. Elle a pour objet (extrait des statuts) :

- *d'étudier et de protéger les milieux naturels; dans une perspective de léguer une nature préservée aux générations futures,*
- *de veiller et de participer activement à la préservation de la faune, de la flore et des sites nécessaires à la conservation de celles-ci,*
- *d'œuvrer dans un souci d'éducation à l'environnement de tous les publics par une vulgarisation scientifique rigoureuse s'appuyant sur les recherches en cours,*
- *de participer au débat public auprès des institutions locales, départementales, régionales ou nationales,*

- *d'engager toute action visant à réduire les impacts néfastes de l'homme sur son environnement.*

L'association met en œuvre de nombreuses actions contribuant à la protection et à la conservation d'espèces emblématiques (Balbuzard pêcheur, Sterne naine et Sterne pierregarin, hirondelle de rivage, hirondelle de fenêtre, Pélobate brun...) et gère une réserve naturelle nationale aux portes d'Orléans, la RNN de Saint-Mesmin.

Marie des Neiges De Bellefroid est chargée d'études et de projets à l'association Loiret Nature Environnement depuis 2005. Titulaire d'un doctorat de troisième cycle en biogéographie, elle s'est spécialisée en ornithologie. Avec plus de 35 ans d'expérience ornithologie de terrain et en biologie de la conservation, elle coordonne le Pôle études de l'association.

Mesures d'accompagnement et suivi du projet

En plus du dénombrement effectué au printemps 2022 pour déterminer avec plus de précisions le nombre de nids artificiels à poser, un suivi régulier sera effectué par les ornithologues de l'association Loiret Nature Environnement dès le retour des hirondelles au printemps 2023 afin d'étudier le comportement des oiseaux vis à vis des dispositifs mis en place (nids artificiels) et ce à raison d'un passage tous les quinze jours en avril et mai. L'évolution de la colonie continuera à faire l'objet d'une surveillance régulière par les ornithologues pendant deux ans après l'effondrement de la tour.

Si les nids artificiels sont peu ou pas fréquentés par les oiseaux, il conviendra de réfléchir à d'éventuelles adaptations du dispositif.

Références :

IUCN France, MNHN, LPO, SEOF et ONCFS. 2016. *La Liste rouge des espèces menacées en France. Oiseaux de France métropolitaine*. Paris, France. 32 p.

Fontaine B., Moussy C., Chiffard Carricaburu J., Dupuis J., Corolleur E., Schmaltz L., Lorrillière R., Lois G., Gaudard C. 2020. Suivi des oiseaux communs en France 1989-2019 : 30 ans de suivis participatifs. MNHN-Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation, LPO BirdLife France - Service Connaissance, Ministère de la Transition écologique et solidaire. 46 pp.

Nature Centre et Conservatoire botanique national du Bassin parisien. 2014. *Livre rouge des habitats naturels et espèces menacés de la région Centre*. Nature Centre éd., Orléans, 504 p.